RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹ EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maire	Maire	7 348	3 674	26 142	13 071
Conseiller #1	Conseiller	2 450	1 225		
Conseiller #2	Conseiller	2 450	1 225		
Conseiller #3	Conseiller	2 450	1 225		
Conseiller #4	Conseiller	2 450	1 225		
Conseiller #5	Conseiller	2 450	1 225		
Conseiller #6	Conseiller	2 450	1 225		

Note

^{1.} Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).